



ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE MARDI 11 NOVEMBRE 2025 À 19H00, À LA SALLE J.-MAURICE PROULX

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Aubé, Philippe	Gauthier, Eric
Bédard, Dave	Groppi, Philippe
Bourget, Patrick	Kirouac, Cindy
Caron, Julie	Lafrenière, Édith
Côté, Mathieu	Marcotte, Caroline (<i>Teams</i>)
Daigle, Denis	Tremblay, Isabelle
Forgues, Yannick	

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Bernier, Jean-Pierre*
Lemieux, Geneviève*

* Absence annoncée.

INVITÉES :

Ferland, Marie-Christine – Directrice générale du CRVI
Joncas, Natascha – Directrice adjointe aux affaires juridiques et corporatives et Secrétaire générale
Tremblay, Luce – Directrice générale par intérim de TransBIOTech

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Constatation de la régularité de l'assemblée, mot de bienvenue et présentation des nouveaux membres
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025
- 4.0 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025
- 5.0 CRVI : Rapport annuel 2024-2025 incluant les états financiers et Plan de travail 2025-2026 incluant les prévisions budgétaires
- 6.0 TransBIOTech : Rapport annuel 2024-2025 incluant les états financiers et Plan de travail 2025-2026 incluant les prévisions budgétaires
- 7.0 Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche 2026-2036
- 8.0 Délivrance de DEC
- 9.0 Délivrance d'AEC
- 10.0 Modifications à la programmation institutionnelle
- 11.0 Rapport annuel d'activités 2024-2025 du Cégep de Lévis

- 12.0 Nomination d'un membre au comité d'appel pour 2025-2026 (Règlement no 11)
 - 13.0 Nomination d'un membre interne au comité d'audit pour l'année 2025-2026
 - 14.0 Nomination d'un membre interne au comité des ressources humaines pour l'année 2025-2026
 - 15.0 Rapport de la Direction générale
 - 16.0 Rapport de la Présidence
 - 17.0 Rapport des comités
 - 17.1 Commission des études
 - 18.0 Prochaine rencontre ordinaire : 9 décembre 2025
 - 19.0 Levée de la rencontre

1.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE, MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à toutes et à tous, confirme le quorum ainsi que la régularité de l'assemblée. Il souligne l'arrivée de deux nouveaux membres au sein du conseil d'administration. À tour de rôle, les membres du conseil se présentent brièvement en précisant le siège qu'ils occupent.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay, appuyé par M. Dave Bédard et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté après l'inversion des points 5.0 et 6.0.

Le Cégep ayant obtenu une dérogation lui permettant de reporter la date de dépôt de son rapport financier annuel 2024-2025, ce sujet sera à l'ordre du jour de la séance du 9 décembre prochain.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par Mme Julie Caron, appuyé par Mme Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE - le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2025 soit adopté avec les modifications suivantes au point 18.0 :

- Première phrase : remplacement du mot « clientèle » par « population »;
 - Ajout de la phrase suivante au début du deuxième paragraphe : « Un nombre de 3 313 étudiants étaient inscrits au 20 septembre 2025. »;
 - Deuxième paragraphe, ajout : « inscrits à temps complet » après « 3 189 étudiants »;
 - Dernière puce : ajout de « La possibilité d' » au début de l'énoncé.

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Conformément à la fiche de suivis déposée, le directeur général confirme que tous les suivis administratifs ont été effectués.

5.0 CRVI : RAPPORT ANNUEL 2024-2025 INCLUANT LES ÉTATS FINANCIERS ET PLAN DE TRAVAIL 2025-2026 INCLUANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

La directrice générale du Centre de robotique et de vision industrielles (CRVI) est invitée à se joindre à la séance. D'entrée de jeu, elle mentionne que 2024-2025 fut une année difficile en général pour les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et que pour le CRVI, cela a représenté une baisse au niveau de son chiffre d'affaires par rapport à l'année 2023-2024. Elle souligne que l'année financière ne s'est pas soldée par un déficit, et ce, malgré les coupures de subventions du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et des baisses de financement de quelques clients. Au 30 juin 2025, le CRVI note un excédent des produits sur les charges de 971 \$ par rapport à 582 785 \$ en 2024.

En ce qui a trait au rapport annuel d'activités 2024-2025 du CRVI, la directrice générale souligne que trente-sept (37) des quarante-deux (42) activités ont été réalisées ainsi que dix (10) des onze (11) objectifs généraux également. Parmi les activités réalisées, notons par exemple :

- L'organisation d'un colloque en robotique avancée auquel ont assisté 130 personnes;
- La création de plusieurs nouveaux partenariats stratégiques, entre autres avec Nvidia et Siemens;
- La reconnaissance du CRVI comme le seul « Centre d'accès à la technologie (CAT) » au Canada par le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG);
- Des projets de recherche impliquant un professeur et des étudiants du Cégep de Lévis;
- L'implantation d'un logiciel d'inventaire et d'un projet de santé et sécurité au travail (SST) par deux étudiants stagiaires du cégep;
- L'accueil de stagiaires de niveau collégial et universitaire.

En cette première année de la planification stratégique 2025-2030 du CRVI, elle fait état des principaux objectifs qu'elle vise d'ici juin 2026, notamment :

- Poursuivre la planification de mise en œuvre d'une nouvelle infrastructure sur le terrain du cégep – Demande de financement déposée au programme PSOv4;
- Réaliser des ventes à la hauteur de 2 M\$;
- Augmenter la rentabilité du chiffre d'affaires de 1 à 5 %;
- Poursuivre la réalisation de la programmation de recherche;
- Mettre en place un plan pour financer la suite de la programmation de recherche;

- Continuer à faire connaître le CRVI et poursuivre le développement de liens avec les différents départements du cégep.

La directrice générale rappelle également au conseil les trois orientations de sa planification stratégique 2025-2030 :

- Orientation 1 : Soutenir l'évolution de la structure, de la culture et du milieu du travail
- Orientation 2 : Renforcer et faire évoluer le leadership technologique
- Orientation 3 : Élargir les relations et le rayonnement du Centre dans le marché et l'environnement externe

Quant aux prévisions budgétaires, un surplus d'environ 25,5 k\$ est prévu au 30 juin 2026.

Des questionnements de la part de membres portent sur le manque d'investissement du gouvernement dans la productivité au Québec et au Canada, sur l'implication et l'appui de la Fédération des cégeps envers les CCTT pour augmenter leur visibilité ainsi que sur le défi d'arrimage entre le Centre et les départements d'enseignement. La directrice générale informe le conseil que trois projets seront déposés cette année dans le cadre du Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART) en collaboration avec deux départements du cégep et TransBIOTech.

Les membres du conseil remercient la directrice générale pour sa présentation et lui souhaitent du succès pour la prochaine année.

Résolution CE-3702

CONSIDÉRANT - la mission du Cégep de Lévis;

CONSIDÉRANT - que le CRVI agit à titre de mandataire du cégep pour la gestion de son centre collégial de transfert de technologie;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.4 e) du *Règlement de régie interne*;

CONSIDÉRANT - l'article 6.1.3 de la *Convention de gestion entre le cégep et le CRVI*;

CONSIDÉRANT - les articles 2.1 et 2.2 du *Guide pour la reddition de comptes d'un CCTT*;

CONSIDÉRANT - les résolutions adoptées par le conseil d'administration du CRVI, le 9 juin et le 27 octobre en lien avec son rapport annuel 2024-2025 et ses états financiers ainsi que son plan de travail 2025-2026 et ses prévisions budgétaires;

Il est proposé par Mme Édith Lafrenière, appuyé par Mme Julie Caron, et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration du Cégep de Lévis adopte :

- le rapport annuel 2024-2025 du CRVI ainsi que ses états financiers;

- le plan de travail 2025-2026 du CRVI ainsi que ses prévisions budgétaires.

La présentation sera déposée dans le portail du conseil d'administration (Groupe Teams CA_CL).

6.0 TRANSBIOTECH : RAPPORT ANNUEL 2024-2025 INCLUANT LES ÉTATS FINANCIERS ET PLAN DE TRAVAIL 2025-2026 INCLUANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Invitée à se joindre à l’assemblée, la directrice générale par intérim de TransBIOTech (TBT) débute sa présentation en informant le conseil qu’elle occupe cette fonction depuis avril 2025. Elle rappelle la mission et la vision de TransBIOTech, centre de recherche et de transfert en biotechnologie.

La directrice générale par intérim souligne les faits saillants du rapport annuel d’activités 2024-2025 de TBT, notamment :

- Présence accrue dans le milieu pour se faire connaître davantage;
- Développement d’un partenariat avec Molecular Forecaster;
- Réalisation du projet ARN avec Feldan Thérapeutique;
- Leader dans l’escouade Science de la vie;
- Acquisition de nouveaux équipements;
- Aménagement d’un laboratoire d’histotechnique;
- Implantation de mesures de sécurité numérique;
- Acceptation de 139 offres de services réalisées à travers 99 projets;
- Accueil de 13 stagiaires.

Au niveau des états financiers, la directrice générale par intérim expose les 3 principaux facteurs qui ont mené le Centre à être déficitaire en 2024-2025, soit :

- La vacance de 6 mois au poste de direction de développement des affaires;
- Le ralentissement économique;
- L'accès plus complexe aux subventions.

TransBIOTech présente un déficit des produits sur les charges de 55 k\$ en 2025 en comparaison à un surplus de 292 k\$ en 2024.

Pour ces raisons, elle mentionne que les prévisions budgétaires pour la prochaine année ont été établies sur une base plus conservatrice afin de redresser la santé financière du Centre. De plus, le Centre veillera à poursuivre la réalisation de sa planification stratégique 2023-2028 dans la prochaine année en continuant de miser sur les trois (3) axes et les sept (7) orientations qu’elle contient et en s’orientant sur des objectifs structurants permettant un meilleur développement des affaires, une analyse financière et une agilité administrative.

Les membres du conseil remercient la directrice générale par intérim pour sa présentation et lui transmettent leurs encouragements pour la prochaine année.

Les membres profitent de la présence des deux représentantes des CCTT pour les remercier pour leur travail et pour leur accueil lors des visites du CRVI et de TBT avant la séance de ce soir. Cette opportunité leur a permis de réaliser l'importance de la recherche au collégial.

Résolution CE-3703

CONSIDÉRANT - la mission du Cégep de Lévis;

CONSIDÉRANT - que TransBIOTech (TBT) agit à titre de mandataire du cégep pour la gestion de son centre collégial de transfert de technologie;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.4 e) du *Règlement de régie interne*;

CONSIDÉRANT - l'article 6.1.3 de la *Convention de gestion entre le cégep et TBT*;

CONSIDÉRANT - l'article 2.2 du *Guide pour la reddition de comptes d'un CCTT*;

CONSIDÉRANT - les résolutions adoptées par le conseil d'administration de TBT, le 11 juin et le 29 octobre dernier, en lien avec son rapport annuel 2024-2025 et ses états financiers ainsi que son plan de travail 2025-2026 et ses prévisions budgétaires;

Il est proposé par M. Éric Gauthier, appuyé par M. Philippe Groppi, et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration du Cégep de Lévis adopte :
 • le rapport annuel 2024-2025 de TBT incluant ses états financiers.
 • le plan de travail 2025-2026 de TBT ainsi que ses prévisions budgétaires.

La présentation sera déposée dans le portail du conseil d'administration (Groupe Teams CA_CL).

7.0 PLAN DÉCENNAL DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE 2026-2036

La directrice des études invite Mme Isabelle Dionne, directrice adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique et responsable du dossier de la recherche au collégial, à se joindre à la rencontre.

Le plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) est mis à jour et transmis annuellement au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) afin que celui-ci soit informé en amont des demandes de subventions que le cégep entend déposer pour des projets liés à la recherche, incluant le CRVI et TransBIOTech. Les besoins

exprimés dans le PDIR 2026-2036 concernent principalement des besoins liés à l'achat d'équipements et la rénovation d'infrastructures. Le projet d'un nouveau complexe technologique permettant la relocalisation du CRVI y figure également.

Résolution CA-3704

CONSIDÉRANT - l'opération de collecte, de mise à jour et de priorisation des projets du Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges, lancée par le *ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)*;

CONSIDÉRANT - la responsabilité du cégep de répondre aux besoins d'infrastructure de recherche de ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), soit TransBIOtech et le CRVI;

CONSIDÉRANT - la déclaration des projets du cégep et de ses CCTT soumis dans le cadre du PDIR :

- Construction d'un nouveau bâtiment : Centre d'innovation en robotique avancée et en innovation navale (CRVI);
- Acquisition d'infrastructure (CRVI);
- Mise à jour des équipements de laboratoire (CRVI);
- Aménagement d'un laboratoire fonctionnel de culture cellulaire/virologie et d'analytique (TransBIOTech);
- Amélioration des infrastructures animalières pour les travaux de bio confinement 2 (NC2) et le support de la croissance (TransBIOTech).

Il est proposé par Mme Julie Caron, appuyé par Mme Édith Lafrenière, et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration appuie les projets soumis dans le cadre du PDIR 2026-2036.

8.0 DÉLIVRANCE DE DEC

La directrice des études propose que le cégep recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur la délivrance du diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s enregistré(e)s dans le document officiel produit par le cégep, lequel présente 23 sanctions. Ces étudiant(e)s ont atteint l'ensemble des objectifs et standards du programme auquel elles/ils sont inscrit(e)s et ont réussi les épreuves les rendant admissibles à la sanction de leurs études.

Résolution CA-3705

CONSIDÉRANT - l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 e) du Règlement de régie interne du cégep;

CONSIDÉRANT - la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;

CONSIDÉRANT - la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT - la liste officielle des programmes et du nombre d'étudiant(e)s par programme ayant droit à la sanction des études;

Il est proposé par M. Éric Gauthier, appuyé par M. Dave Bédard et résolu à l'unanimité

QUE - le cégep recommande à la ministre de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s dûment enregistré(e)s dans le document officiel produit par ce dernier;

QUE - la directrice adjointe au Service du cheminement et de l'organisation scolaires soit mandatée pour signer le rapport de recommandation de sanctions.

9.0 DÉLIVRANCE D'AEC

La directrice des études recommande la délivrance d'AEC aux 14 finissant(e)s qui ont satisfait les conditions permettant l'obtention de leur attestation d'études collégiales.

Résolution CA-3706

CONSIDÉRANT - l'article 33 de la Section VII du Règlement sur le régime des études collégiales qui traite de la sanction des études et qui donne le pouvoir au cégep de décerner, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont atteint les objectifs du programme d'établissement auquel ils et elles sont admis(es);

CONSIDÉRANT - que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises a respecté l'article 5.1 du Règlement no°8 en transmettant au Service du cheminement et de l'organisation scolaires les notes obtenues par les étudiants(e)s inscrit(e)s aux programmes menant à une AEC;

CONSIDÉRANT - que le Service du cheminement et de l'organisation scolaires a procédé à l'analyse du dossier scolaire de ces étudiant(e)s et a constaté que tous les cours du programme ont été réussis comme le stipule l'article 5.2 du Règlement no°8 et en conformité avec les prescriptions de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) qui traite de la sanction des études;

CONSIDÉRANT - les articles 25 et 26 de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 e) du Règlement de régie interne du cégep;

CONSIDÉRANT - que l'article 6.2 du Règlement no°8 stipule que chaque attestation est signée par la Direction générale et la Direction des études;

Il est proposé par M. Patrick Bourget, appuyé par Mme Édith Lafrenière, et résolu à l'unanimité

QUE - le cégep décerne une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux conditions de sanction prévues à notre réglementation, et dûment enregistré(e)s dans le document produit par le cégep;

QUE - le directeur général et la directrice des études signent les attestations.

10.0 MODIFICATIONS À LA PROGRAMMATION INSTITUTIONNELLE

La directrice des études explique en quoi consistent les modifications proposées à la programmation institutionnelle, lesquelles sont liées à l'ajout ou à la modification de cours dans les grilles de programmes de Techniques de génie mécanique (241.A0), Technologie de mécanique (maintenance) industrielle (241.D0) et Techniques de procédés industriels (210.D0).

La directrice des études souligne le travail de collaboration et les efforts collectifs qui ont permis d'arriver à un consensus. Elle précise que l'un des objectifs de la démarche est de protéger les programmes offerts au cégep pour lesquels on observe une baisse d'inscriptions. Un membre salue également les efforts collectifs.

Résolution CA-3707

CONSIDÉRANT - les articles 5 à 11 du Règlement sur le régime des études collégiales;

CONSIDÉRANT - l'article 17.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 a) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT - les travaux d'élaboration et d'analyse réalisés par le département concerné;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études et de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par Mme Cindy Kirouac, appuyé par M. Patrick Bourget, et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration adopte les modifications à la programmation institutionnelle relativement aux programmes suivants :

- 241.A0 Techniques de génie mécanique
- 241.D0 Mécanique (maintenance) industrielle
- 210.D0 Procédés industriels

11.0 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024-2025 POUR LE CÉGEP DE LÉVIS

La directrice adjointe des affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale est invitée à présenter les grandes lignes du rapport annuel d'activités 2024-2025 du cégep. Elle rappelle que cette opération annuelle consiste en une reddition de comptes de divers éléments exigés par le ministère de l'Enseignement supérieur. Elle présente le modèle du formulaire de rédaction en ligne qui doit être complété et transmis au plus tard le 1er décembre.

Pour chacune des grandes orientations du plan stratégique 2023-2028, elle résume les réalisations de l'année 2024-2025 correspondant aux objectifs qui y sont liés. Elle fait état :

- de l'effectif selon les différentes catégories d'emploi;
- du nombre d'heures rémunérées dont un écart est noté par rapport à la cible établie par le Conseil du trésor. Cet écart s'explique notamment par l'augmentation du nombre d'enseignants à temps complet (ETC) pour répondre à la hausse d'étudiants inscrits. La nature des amendes du Conseil du Trésor n'est pas encore connue;
- des contrats de service de 25 k\$ et plus (en nombre et en valeur monétaire);
- du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- du bilan, en termes de ressources humaines et financières, du plan d'action visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur;
- de la divulgation d'actes répréhensibles (aucune divulgation n'a été reçue en 2024-2025).

Le directeur général remercie la secrétaire générale pour sa présentation. Un membre soulève que le cégep s'était doté d'un plan stratégique complet au sein duquel une belle avancée des objectifs est constatée pour la deuxième année sur cinq.

La présentation sera déposée dans le portail du conseil d'administration (Groupe Teams CA_CL).

Résolution CA-3708

CONSIDÉRANT - l'obligation pour le cégep de faire rapport, à la ministre, de ses activités pour son exercice financier précédent (article 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel);

CONSIDÉRANT - la directive émise par le Ministère pour l'élaboration du rapport annuel d'activités des cégeps;

CONSIDÉRANT - l'obligation de transmettre le rapport annuel d'activités avant le 1er décembre;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.4 c) du Règlement de régie interne du cégep;

CONSIDÉRANT - la présentation, séance tenante, du contenu du rapport annuel d'activités 2024-2025;

Il est proposé par Mme Édith Lafrenière, appuyé par Mme Julie Caron, et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration adopte le rapport annuel d'activités 2024-2025.

12.0 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ D'APPEL POUR 2025-2026 (RÈGLEMENT NO 11)

La secrétaire du conseil mentionne que M. Lucas Fregni a signifié son intérêt à siéger au comité d'appel pour la prochaine année.

Résolution CA-3709

CONSIDÉRANT - l'article 21.2 du Règlement no 11 relatif à certaines conditions de vie au Collège, lequel stipule ceci : « Le comité d'appel est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration dont l'un sera obligatoirement un étudiant... »;

CONSIDÉRANT - la résolution du conseil d'administration de l'AECL;

CONSIDÉRANT - l'intérêt de M. Lucas Fregni à devenir membre dudit comité;

Il est proposé par M. Philippe Groppi, appuyé par Mme Isabelle Tremblay, et résolu à l'unanimité

QUE - soit nommé le membre suivant pour siéger au comité d'appel pour l'année 2025-2026 :

- Lucas Fregni.

13.0 NOMINATION D'UN MEMBRE INTERNE AU COMITÉ D'AUDIT POUR L'ANNÉE 2025-2026

La secrétaire du conseil mentionne l'intérêt de M. David Châteauvert à siéger au comité d'audit pour la prochaine année.

Résolution CA-3710

CONSIDÉRANT - que le comité d'audit est l'un des comités statutaires du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT - le mandat du comité d'audit lié à la surveillance de l'information financière et de la gestion des risques;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du Règlement de régie interne relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois (3) membres externes et deux (2) membres internes du conseil;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.4 du Règlement de régie interne stipulant qu'il revient au conseil d'élire les membres de chacun de ses comités statutaires;

Il est proposé par M. Dave Bédard, appuyé par M. Yannick Forgues, et résolu à l'unanimité

QUE - soit nommé le membre suivant pour siéger au comité d'audit pour l'année 2025-2026 :

- Membre interne : David Châteauvert.

14.0 NOMINATION D'UN MEMBRE INTERNE AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'ANNÉE 2025-2026

La secrétaire du conseil fait part de l'intérêt de M. Charles-Émile Bois à siéger à ce comité pour 2025-2026.

Résolution CA-3711

CONSIDÉRANT - que le comité des ressources humaines est l'un des comités statutaires du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT - le mandat du comité des ressources humaines qui consiste à examiner les aspects des ressources humaines relevant de la compétence du conseil et de lui faire des recommandations;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du Règlement de régie interne relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois (3) membres externes et deux (2) membres internes du conseil;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.4 du Règlement de régie interne stipulant qu'il revient au conseil d'élire les membres de chacun de ses comités statutaires;

Il est proposé par M. Éric Gauthier, appuyé par M. David Châteauvert, et résolu à l'unanimité

QUE - soit nommé le membre suivant pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année 2025-2026 :

- Membre interne : Charles-Émile Bois.

15.0 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général communique quelques éléments d'information en lien avec :

- Hommage à M. Guy Rocher : Le 2 octobre dernier, le directeur général a eu le privilège de représenter le cégep à la cérémonie hommage à M. Guy Rocher à Montréal. Décédé à l'âge de 101 ans, M. Rocher a pris part à la célèbre commission Parent qui a mené à la création des cégeps dans les années 1960.
- Mesures gouvernementales : Le 21 octobre, la sous-ministre à l'Enseignement supérieur, Mme Paule Deblois, a écrit aux directions générales des cégeps pour annoncer un assouplissement à la mesure de gel d'embauche actuellement en vigueur. La sous-ministre a transmis une liste de 27 emplois, qui ne sont pas en service direct à la population étudiante, pour lesquelles les directions générales sont désormais autorisées à procéder au remplacement.
- Visite de la ministre de l'Enseignement supérieur : Le 17 octobre dernier, le cégep a reçu la visite de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Martine Biron, et de son équipe. Le groupe ayant accueilli la ministre s'est dit satisfait de cette première rencontre, estimant avoir pu présenter les enjeux et les priorités du Cégep de Lévis.
- Rencontres du personnel : Depuis la mi-octobre, le directeur général a entamé une série de rencontres avec les départements d'enseignement et les directions dans le but de mieux comprendre les fiertés, les besoins et les projets des membres du personnel.
- Auditorium : Le 20 octobre dernier, le cégep a procédé à la réouverture de son auditorium à la suite de travaux effectués. Le 2 octobre dernier, la CNESST, ainsi que l'ingénieur en structure mandaté par le cégep, ont donné leur feu vert pour une réintégration sécuritaire de l'auditorium, après que des travaux assurant la sécurité des travailleurs ont été effectués.
- Projet de salle de spectacles : Une rencontre a eu lieu avec la nouvelle directrice de Diffusion culturelle de Lévis le 1er octobre. Des échanges ont eu lieu au sujet du dépôt d'une demande de subvention visant à réaliser des travaux à l'auditorium afin de pouvoir accueillir davantage de spectateurs pour des spectacles de plus grande envergure. Le dossier de la salle de spectacles a obtenu une belle visibilité dans les médias la semaine dernière avec un article publié par Radio-Canada.

- Projet de construction d'un bâtiment pour le CRVI : Le projet a été présenté à plusieurs personnes d'influence. Le CRVI a été interpellé par un représentant du Programme de soutien aux organisations pour la recherche. Une rencontre est prévue le 14 novembre afin de clarifier les besoins en informations supplémentaires et de s'assurer que le projet de construction soit inscrit au Plan québécois des infrastructures.
- Cérémonie de remise de diplômes : Le 24 octobre, 250 récents diplômés, dont 40 récipiendaires d'AEC, accompagnés de parents et d'amis, ont participé à la traditionnelle cérémonie de remise des diplômes, à l'auditorium. Cette activité a été rendue possible grâce à la participation de plus de 40 volontaires du cégep.
- Événement Robonumérique : Les 4 et 5 novembre avait lieu l'événement Robonumérique Lévis au Centre des congrès de Lévis. Grâce à des témoignages et des cas pratiques, Robonumérique Lévis aide les entreprises manufacturières à intégrer les technologies de robotisation, d'automatisation et d'intelligence artificielle dans leurs opérations. À cet événement des représentants du CCTT CRVI et de la Formation continue et des services aux entreprises du Cégep de Lévis ont mis en valeur leur expertise et leurs services respectifs.

16.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE

Le président du conseil informe les membres qu'il a participé, le 24 octobre dernier, à l'assemblée générale des présidents de conseil d'administration organisée par la Fédération des cégeps. Il souhaite s'impliquer davantage auprès de la Fédération dans des revendications communes et ciblées du milieu collégial et continuer d'y positionner favorablement le cégep.

17.0 RAPPORT DES COMITÉS

17.1 COMMISSION DES ÉTUDES

La directrice des études résume les principaux sujets traités lors des rencontres du 9 septembre et du 7 octobre 2025.

18.0 PROCHAINE RENCONTRE ORDINAIRE : 9 DÉCEMBRE 2025

La prochaine séance ordinaire du conseil est prévue le mardi 9 décembre 2025 à la salle multifonctionnelle et sera précédée d'une activité sociale à 17h.

La secrétaire du conseil informe les membres qu'un sondage leur sera transmis par la formatrice des ateliers de perfectionnement prévus le 14 janvier et le 17 mars 2026. Les membres auront du 17 au 28 novembre pour y répondre.

19.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

M. Éric Gauthier propose la levée de l'assemblée à 20h50.



NATASCHA JONCAS
SECRÉTAIRE DU CONSEIL



DENIS DAIGLE
PRÉSIDENT